

Commission Paritaire Nationale de Prévoyance des salariés des établissements d'enseignement privés

277 rue Saint-Jacques - 75240 PARIS Cedex 05
Tél : 0153737440 – secrtaire@collegeemployeur.org

Aux organismes assureurs

Paris, le 20 octobre 2014

Objet : détermination du taux pour 2015

Madame, Monsieur,

La Commission Paritaire Nationale de Prévoyance a fixé, à la lecture des comptes présentés le 25 juin 2014, en application du protocole d'accord du 26 juin 2014, le taux de contribution des établissements pour les employés à **0,59%** pour l'exercice 2015.

Le taux de contribution des établissements pour les cadres et assimilés demeure à 1,50%.

La ventilation de la cotisation globale pour les employés a ainsi été arrêtée :

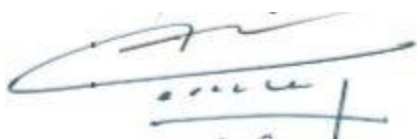
2015	Non Cadres (retenu)		
	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,20%	0,20%
Invalidité	0,44%		0,44%
Décès IAD	0,15%		0,15%
Total	0,59%	0,20%	0,79%

47,88%

Nous vous remercions de votre collaboration

Cordialement,

Jean-Claude LE MEUR
Collège employeur
Président de la CPNP



Francis CASTELAIN
Snec-CFTC
Secrétaire de la CPNP

F. CASTELAIN

